

CHARTRE DE L'ECOLE D'ATHLETISME BABY-ATHLE / EVEIL ATHLETIQUE / POUSSINS SAISON SPORTIVE 2022 / 2023

Afin que les entraînements se déroulent au mieux et dans la bonne humeur, les entraîneurs de l'Ecole d'Athlétisme ont rédigé une charte résumant les grands principes des entraînements d'Athlétisme en Groupe.

1- Inscription

La saison sportive débute en septembre et se termine fin juin. L'enfant peut venir essayer la pratique de l'athlétisme durant deux séances. A l'issue de ces deux séances, pour des raisons de responsabilité, les parents s'engagent à prendre une licence.

L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet : fiche d'inscription, règlement de la cotisation, certificat médical de pratique de l'athlétisme "en compétition" (obligatoire sauf pour les Babies) et signature de l'autorisation parentale et du règlement intérieur.

2- Entraînement

L'entraînement a lieu 1 fois par semaine, tous les samedis, à l'exception des vacances scolaires sur les créneaux suivants.

L'entraînement se déroule au stade municipal Marcel LEVINDREY, Piste Marc BEAUVILLAIN.

Durant la période hivernale, l'entraînement a lieu aux Gymnases du Petit COUBERTIN, et Gilbert LAVOINE. Les dates de changement seront communiquées par écrit par la secrétaire du Club.

Les Babies font de la découverte de l'athlétisme par des jeux, tandis que les Eveils et les Poussins ont un entraînement généralisé toute la saison (course, saut, lancer). Les progrès des enfants tiennent pour une bonne part à leur assiduité. Pour cette raison, une feuille de présence est établie à chaque entraînement. Il est conseillé d'avoir des vêtements et des chaussures adaptés aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques ainsi qu'une bouteille d'eau et un goûter. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3- Responsabilité

Pour des raisons de responsabilité juridique, le transfert de responsabilité se fera aux heures de début et de fin d'entraînement à l'entrée du vestiaire situé sous la tribune ou à l'entrée du Gymnase concerné.

Ce transfert de responsabilité se fait de l'adulte responsable vers les entraîneurs en début de séance et l'inverse en fin de séance. Pour cette raison, il est impératif :

- Que l'adulte responsable soit systématiquement présent en début et en fin de séance (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule au lieu d'accueil et inversement pour la fin de séance) ;
- D'être ponctuel aux débuts et aux fins d'entraînement. Pour des raisons de gestion et de politesse, il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence aux entraînements.

4- Compétition (sauf pour les Babies)

Les compétitions des catégories « Eveil Athlétique » (EA) et « Poussin » (PO), ont lieu, en général, le samedi après-midi, parfois le dimanche. Il est demandé à chaque athlète de participer au moins à une compétition sur l'ensemble de la saison, cette participation permettant de juger les progrès réalisés par chacun. Les parents peuvent accompagner leurs enfants et participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique. En cas d'absence, il faut prévenir la secrétaire du Club.

5- Déplacements (sauf pour les Babies)

Le Club n'organisant pas le transport des Eveils et des Poussins n'en a pas la responsabilité. Rendez-vous sur le site de compétition Les déplacements se font avec les parents ou l'adulte responsable ou en co-voiturage (signaler avec qui), lorsque la compétition se déroule en dehors de LAON. Le rendez-vous est alors fixé sur le lieu de compétition, une demi-heure à trois quarts d'heure avant le début des épreuves. Les horaires de début et de fin de compétition prévus sont communiqués par écrit. Pour les rencontres sur LAON, les rendez-vous ont lieu à l'adresse de la compétition.

6- Communication

Les différentes activités de l'école d'athlétisme font l'objet d'informations communiquées par écrit :

- Un calendrier pour les compétitions hivernales et un calendrier pour les compétitions estivales ;
- Les convocations pour les compétitions sont envoyées par mail et/ou sms. Elles précisent date, lieu (adresse exacte), horaire et point de rendez-vous, moyen de déplacement (véhicule des parents ou représentants légaux) ou co-voiturage.
- Une réponse positive ou négative est demandée en retour par la même voie, s'il n'y a pas de réponse pour la date prévue, l'enfant ne sera pas engagé pour la compétition. Les résultats des différentes compétitions peuvent être consultés sur le site internet de la FFA www.athle.org, sur le site départemental cda02 ou sur celui du club F.C.Laon Athlé.

7- Comportements et Sanctions

Comportements à l'entraînement et en compétition :

Par la venue à l'entraînement et/ou aux compétitions, les enfants et leurs parents s'engagent à respecter les principes de cette charte, et à adopter un comportement adapté à

la pratique de l'athlétisme en groupe. Dans le cas contraire, le Comité Directeur du Club et les entraîneurs pourront formuler des avertissements, et éventuellement des sanctions. De même en cas de dégradation volontaire de matériel, il sera demandé un remboursement des frais occasionnés.

Fait en deux exemplaires (un pour le Club, l'autre pour les parents ou les représentants légaux). Le à H

Signature des parents
Ou des représentants légaux

Signature du Président

Frédéric CORNETTE